



Communiqué de presse
28.04.2011

Les premiers jalons sont jetés

Les objectifs de l'OTIF pour le fret ferroviaire en Eurasie

La Commission de facilitation ferroviaire s'est réunie les 14 et 15 Avril 2011 pour la seconde fois depuis son entrée en fonction au mois de novembre dernier. Son objectif est de réduire les durées de transport du fret ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, en éliminant les contrôles longs et superflus aux frontières via une simplification des procédures.

Conformément à son programme de travail conclu le 16 novembre 2010, la Commission a pu parvenir à un accord sur son catalogue d'objectifs et établir une orientation de principe pour «le plan détaillé de mesures 2012 – 2015, dont l'Assemblée générale pourrait charger la Commission ». Il convient ici de noter que les États membres de l'UE doivent encore vérifier, et le cas échéant lister, dans quels cas spécifiques, contenus dans les documents établis par le Secrétariat, il y a chevauchements de compétences, douanières.

Le catalogue de mesures ainsi que les premiers instruments utilisés pour son implémentation doivent être présentés à l'Assemblée générale de l'OTIF en septembre 2012. La Commission concentrera ses travaux sur cet aspect durant la prochaine réunion les 13 et 14.10.2011.

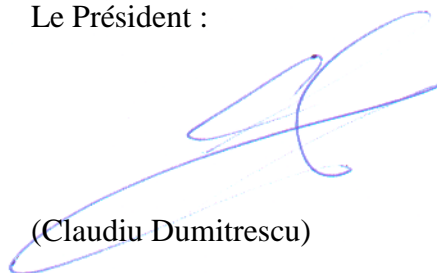
CATALOGUE DES OBJECTIFS DE LA CFF

La tâche de l'OTIF consiste à promouvoir, à tout point de vue, le trafic ferroviaire international. Par la ratification de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires, les Etats membres de l'OTIF se sont voués à créer un édifice cadre, permettant un transport ferroviaire de marchandises rapide, fiable, sûr et par conséquent compétitif. Le catalogue des objectifs et des mesures se verra donc confronté à ces critères. C'est bien dans sa nature, qu'un tel catalogue des objectifs se veut ambitieux, en se projetant dans la situation finale, d'un fonctionnement de transport de marchandise par rail idéalisé. Quant à la question de savoir, par quelles mesures et cohabitation d'acteurs ces objectifs seront à atteindre, cela n'est pas le but du présent catalogue.

Berne, le 14 avril 2011

Au nom de la Commission

Le Président :



(Claudiu Dumitrescu)

LA COMMISSION DE LA FACILITATION FERROVIAIRE SE DONNE LES OBJECTIFS SUIVANTS SANS POUR AUTANT FIXER LE NIVEAU NI L'INTENSITE D'UNE REGLEMENTATION

- 1) Elaboration d'une sécurité juridique pour les transports transfrontaliers de marchandise (notamment en transit)**
- 2) Elaboration d'un droit ferroviaire transcontinental**
- 3) Optimisation des conditions générales de l'infrastructure**
 - a) Infrastructure du rail : orientation des capacités (masse par essieu et traction) vers une vitesse maximale de 120 km/h;
Voies à double écartement;
Electrification.
 - b) Installations auxiliaires : élaboration et accès (par ex. gares de triage, ateliers, stations de service etc.)
 - c) Elaboration et exploitation de systèmes d'ingénierie informatique compatibles
- 4) Elaboration d'exigences optimales en matière de ressources humaines en terme, notamment :**
 - a) d'effectifs du personnel
 - b) de qualification
 - c) de sécurité sociale
- 5) Coopération avec les usagers**
 - a) Entreprises de transport
 - b) Et leurs clients

L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) compte actuellement 46 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord). Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250'000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.otif.org – [Informations générales](#)

Service de presse : Katja Bürkholz

Tél. : (+ 41) 31 359 10 30

Courriel : Media@otif.org

www.otif.org - [Presse](#)